



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

revalorisation

Question écrite n° 29428

Texte de la question

M. Jacques Domergue appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la présentation faite dans les collèges et les lycées des filières d'apprentissage et d'artisanat. Il semble que les réunions d'information et d'orientation présentent l'apprentissage, les filières de l'artisanat et les filières techniques de manière dévalorisante par rapport aux filières générales et aux cycles longs. Ainsi les vocations artisanales ou techniques se trouvent découragées. De même ceux qui optent pour un brevet d'études professionnelles (BEP) nourrissent le sentiment d'avoir échoué dans leur scolarité. Alors que notre artisanat manque de main-d'oeuvre, il apparaît souhaitable de réhabiliter ces filières courtes créatrices d'emplois. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre en ce domaine.

Texte de la réponse

Les actions d'information sur l'apprentissage, l'artisanat et les filières techniques font partie intégrante de l'ensemble des actions menées par les équipes pédagogiques et les conseillers d'orientation-psychologues dans les collèges et les lycées, sous la responsabilité des chefs d'établissement, dans le cadre des actions d'éducation à l'orientation. Cet ensemble d'actions, qui recouvrent trois domaines déterminants dans le choix de l'orientation, la connaissance du monde professionnel, la connaissance des voies de formation et la connaissance de soi, s'inscrivent dans les perspectives ouvertes par les objectifs et recommandations figurant dans les textes concernant l'orientation et, notamment, dans la circulaire de rentrée adressée aux recteurs, responsables de la mise en oeuvre de la politique d'orientation dans leur académie. Ainsi, afin de mieux répondre à la diversité des besoins des élèves, des dispositions sont prises pour diversifier les parcours de formation avant la fin du cycle d'orientation du collège. Parmi celles-ci figurent les dispositifs d'alternance, organisés de façon à combiner enseignements au collège et découverte des métiers. Ce dispositif doit se développer en fonction des besoins, à l'attention d'élèves volontaires, âgés d'au moins quatorze ans. De même, la troisième préparatoire à la voie professionnelle en collège ou en LP constitue une des modalités de diversification de la future troisième, qui vise à aider les élèves à construire ou affiner un projet d'orientation vers la voie professionnelle. Une attention particulière est réservée à l'attribution du « label lycée des métiers » aux établissements de formation professionnelle dont la démarche qualité mérite d'être valorisée et encouragée. Dans ce cadre notamment l'apprentissage peut apporter une réponse à la diversité des besoins des élèves. En fonction du contexte régional, son introduction en EPLE peut prendre une forme différente (sections d'apprentissage, unités de formation par apprentissage, centres de formation d'apprentis). Les secteurs professionnels doivent faire l'objet d'une présentation différenciée, en termes d'orientation, rendant compte des avantages et inconvénients des différentes filières d'études et des possibilités d'y accéder, mais également de l'éventail plus ou moins large des débouchés offerts. Si la diversification des filières menant à une qualification et comprenant notamment la voie de l'apprentissage doit être encouragée, en revanche les prévisions des besoins économiques à terme inclinent à favoriser les possibilités de se former à des qualifications de niveau IV. Concernant la durée des formations professionnelles, pour les jeunes des voies générale ou technologique qui désirent rejoindre la voie professionnelle, des formations de durée réduite (CAP, BEP ou baccalauréat

professionnel en un an) sont organisées. Dans les secteurs où la poursuite d'études en baccalauréat professionnel est massive et où l'essentiel des débouchés se situe au niveau IV, différents parcours seront proposés, en particulier l'accès au baccalauréat professionnel en trois ans qui donne lieu actuellement à une expérimentation dans le secteur de la métallurgie. Il appartient aux recteurs de déterminer les baccalauréats professionnels qui, dans chaque académie, réunissent les meilleures chances de réussite pour cette expérimentation, en tenant compte des secteurs rencontrant des difficultés de recrutement, des profils des publics accueillis, de la nature des contenus de formation, de l'existence de diplômes de niveau V dans le secteur considéré dont la finalité dominante est la poursuite d'études. Pour ce qui concerne la présentation des métiers, les actions doivent être conduites dès le début du collège, afin que s'opère le travail de maturation de la décision d'orientation. Les métiers sont présentés de manière concrète, par l'exemple et le contact direct. Y contribuent également les différentes actions de type « forums des métiers » ou « salons des formations » dans lesquels sont représentés tous les domaines professionnels - et notamment les métiers de l'artisanat - ainsi que les différentes formes de préparation, y compris l'apprentissage. Les différents partenaires du monde économique (entreprises, chambres consulaires, branches professionnelles) sont associés avec profit à ces manifestations. L'ouverture des collèges sur l'extérieur, lycées professionnels, technologiques ou généraux, mais aussi, sur le monde économique s'adresse à tous les collégiens. L'information donnée sur les voies de formation ne profite aux élèves que s'ils peuvent percevoir la souplesse et la diversité des dispositifs existants : chaque jeune qui choisit la voie professionnelle doit être informé de la possibilité de poursuite d'études dans la voie technologique ainsi que la diversité des cursus pour un même projet professionnel. Les occasions d'échanges entre les enseignants de collège avec leurs collègues des lycées doivent être multipliées, notamment au sein de bassins de formation, tout comme sont mises en place à leur intention des journées spécifiques d'information sur les métiers associant les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29428

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9140

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 880